

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
RÉCLAMES ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.		5 h. 10 <sup>m</sup> matin.		6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.
5 » 7 » soir.		1 » 20 » soir.		2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »
9 » 41 » »		5 » 40 » »		7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

Cahors, 20 Mars.

L'accord est fait entre la Russie et l'Angleterre, et les termes d'un protocole ont été complètement arrêtés. Ce protocole, qui rappelle les décisions de la conférence de Constantinople, est soumis présentement à l'examen des autres puissances de l'Europe. L'acceptation n'est pas douteuse.

On s'était trop hâté de dire que le protocole parlerait du désarmement de la Russie et de la Turquie. Sur ce point, la solution a été laissée aux deux États intéressés. Il n'aurait pu convenir à la Russie de prendre un engagement direct, dans un document auquel la Turquie est étrangère; mais on paraît convaincu que les efforts nouveaux de la diplomatie amèneront la démobilisation.

La paix ne pourrait maintenant être compromise que par la résistance de la Turquie aux réformes demandées une nouvelle fois par l'Europe. Mais la Turquie comprendra sans doute que la condescendance répétée dont on use envers elle l'oblige, à entrer sérieusement dans la voie du progrès et de la civilisation.

Dans toute cette affaire, la France a eu un rôle dont tous les gouvernements reconnaissent la loyauté et la réelle influence. Notre ministre des affaires étrangères, M. le duc Decazes, a contribué pour une large part à trouver les modifications et les atténuations qui ont fini par aboutir à l'accord de la Russie et de l'Angleterre.

Le pays reconnaissant se souviendra que, si l'empire n'était pas tombé, l'Europe serait déjà livrée aux hasards et aux désastres de la guerre. Un Bonaparte n'aurait pas hésité à tout brouiller dans cette question d'Orient qui demande tant de modération et de prudence.

Défense de l'ordre social.  
Défense de l'ordre public.

Tel est le résumé fidèle des solennelles déclarations de M. le président du conseil dans la question des poursuites contre M. Paul de Cassagnac.

Le gouvernement repousse, comme nous n'avons cessé de le demander dans le journal, les doctrines démagogiques qui menacent l'ordre social, et les théories impérialistes qui sont un danger pour l'ordre public.

Par conséquent, le gouvernement se place, avec une entière franchise sur le terrain des principes conservateurs. Le mot a été dit par M. Jules Simon, et c'est à le justifier

que toute la politique doit tendre de plus en plus, afin d'annihiler complètement les partis de démolition.

Les vrais travailleurs, les commerçants, les industriels, tous ceux qui vivent de leurs pénibles labeurs repoussent les bonapartistes, ennemis de la paix et de l'ordre public, qui ont perdu la France. Ils repoussent également les démagogues, ennemis de l'ordre social, qui nous perdraient à leur tour.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 16 mars.

Voici l'analyse complète des débats sur les poursuites contre M. Paul de Cassagnac :

M. Paul de Cassagnac sera poursuivi. L'autorisation en a été donnée par 296 voix contre 197, puis par 309 voix contre 181. Ces deux votes ont été nécessaires parce que, jusqu'au dernier moment, il a été fait un effort pour diviser les délits relevés par le procureur général de la Cour de Paris et les juridictions devant lesquelles l'accusé doit comparaître. On espérait le sauver d'un jugement devant le tribunal correctionnel et ne l'exposer qu'aux épreuves de la cour d'assises. Cet effort n'a pas réussi, malgré toute l'assistance que M. le président Grévy lui a prêtée. M. Grévy a paru alors aller contre le sentiment de la Chambre, mais il n'a pas été contre son devoir. Outre qu'il est permis au président d'une grande Assemblée politique d'avoir de la partialité pour la minorité, il est toujours honorable de sa part de chercher à conseiller toutes les mesures de modération et même de clémence compatibles avec la stricte justice, quand le privilège de l'inviolabilité parlementaire de l'un de ses membres va disparaître et que, parmi les motifs qui suspendent l'immunité, figure une accusation d'offenses envers cette Assemblée elle-même.

Le débat de cette division des délits et de la nécessité de voter en deux fois les conclusions de la commission des poursuites a été l'épisode le plus intéressant, au fond, de cette séance si longue. Ce n'est qu'à huit heures qu'il a été terminé, au milieu d'une Chambre pleine et extrêmement animée, et en présence d'une foule de spectateurs restés à leur poste jusqu'à la lecture des chiffres qui annonçaient le résultat des scrutins.

« La république n'a pas de raison « d'être si, devenue gouvernement, elle » n'applique pas à ses ennemis comme à » ses amis ses programmes d'opposition. » M. Granier de Cassagnac fils avait dit devant la commission que telle serait la thèse qu'il plaiderait aujourd'hui devant la Chambre. Il n'a eu garde d'y manquer c'était en effet la manière la plus simple d'essayer de séduire des suffrages ingénu.

Il n'y a plus rien à dire sur le fond du procès. On est convenu généralement

qu'il ne s'agissait pas de l'inviolabilité du représentant du peuple en tant que représentant du peuple, mais de l'impunité du député qui se fait journaliste à ses risques et périls, et que la liberté d'écrire n'était pas davantage en question, mais seulement l'obéissance due par tous les citoyens aux lois générales d'ordre public qui existent en ce moment dans le pays. Le résultat même de la demande en autorisation de poursuites était prévu. Tout jusqu'aux moindres incidents, pouvait être raconté d'avance, excepté les agitations de la dernière heure.

Nous nous attendions bien à ce que M. Paul de Cassagnac abandonnerait son ton habituel de provocation; il avait trop d'intérêt à ne pas être aussi modéré qu'il lui est possible de l'être. Son très long discours a duré plus de deux heures, sans être jamais interrompu par la majorité, même lorsque, croyant devoir faire acte de franchise, il parlait de lui comme d'un « implacable ennemi de la République. » Ce discours, où il y a eu bien des longueurs, bien des naïvetés, bien des vulgarités, n'a été du reste, que fort discrètement applaudi par la droite. On y souriait même, du moins parmi les légitimistes et les constitutionnels, quand on entendait l'orateur prononcer des phrases comme celle-ci : « Si j'arrive au pouvoir. »

M. Paul de Cassagnac réussit mieux dans l'invective. Le rôle défensif n'est pas évidemment dans ses moyens; il y est gêné, et, s'il nous était permis de juger sévèrement un homme qui perd sa cause dans cette occasion solennelle, nous dirions que sa défense a eu le grave défaut d'être ennuyeuse.

Le ministre de l'intérieur a eu de la peine à pouvoir prendre la parole. Il était alors plus de quatre heures et demie, et nombre de députés à gauche croyaient utile de réclamer la clôture. On s'en indignait fort à l'extrême gauche; cependant cette demande de clôture s'expliquait et pouvait ne rien coûter à la dignité de la délibération, tout en ayant l'avantage d'écartier des scènes tumultueuses.

Il eût été pourtant dommage que M. Jules Simon ne parlât pas. Il a très nettement pris la responsabilité première des poursuites dirigées à la fois et contre les Droits de l'Homme, au nom de l'ordre social, et contre le Pays, au nom de l'ordre public. Il a démasqué sans difficulté ce jeu par trop commode des partisans du despotisme, qui voudraient se servir sans cesse de la liberté pour détruire la liberté, et enfin il n'a rien négligé ni du programme général des républicains, ni de tous les écrits et de tous les discours de sa vie entière, consacrés à la défense de la véritable liberté de pensée. On le verra à l'œuvre, lui et ses amis. Leur tâche est de fonder la République, de la défendre, et en même temps d'y faire pénétrer peu à peu toute la liberté qui a été revendiquée et promise par elle. Il ne faiblira pas dans la mission qui lui est échue.

C'est pour le salut de la liberté tout aussi bien que pour celui de la république qu'il s'est décidé à faire sentir le

bras de la loi à un parti qui fait profession de n'entrer dans les Assemblées que pour les déconsidérer « à force de tapage » et qui, au dehors, n'a d'autre politique que de jeter la terreur dans les esprits, avec la prétention d'être au-dessus de la loi elle-même. « Vous affectez de faire » croire au pays qu'une force invisible » vous protège et que l'on n'aura pas le » courage de vous tenir en respect. » J'aurai, moi, ce courage, et vous ne » pourrez pas impunément troubler la » paix du pays.

On annonçait une réplique de M. Laurier. Il a paru à la tribune, où certes ne l'attendait pas un bon accueil. Mais M. Madier de Montjau avait demandé le premier la parole. M. Madier de Montjau a parlé, et très longuement, avec toute son âpreté farouche. Les bonapartistes ont bientôt vu que ses déclamations ne pourraient leur servir de rien, et ils ont cessé de l'écouter. Or il n'y avait qu'eux qui l'écoutassent. A force de parler d'Algeron Sidney quand il était question de M. Paul de Cassagnac, il avait tellement fatigué la Chambre entière, moins douze ou quinze membres de l'extrême gauche, que l'idée vint à quelques-uns de demander l'ajournement de la discussion. Il était presque six heures et demie. Cette idée fit fortune à droite, lorsqu'un premier vote eut été déclaré douteux. De tous les couloirs reparurent alors des flois de députés qui jamais n'ont été aussi assidus. Mais l'ajournement ne l'a pas emporté la seconde fois.

Enfin, à sept heures un quart, la clôture a pu être prononcée. C'est à ce moment qu'a commencé la tentative de division du vote proposée par M. Mitchell; M. Grévy, nous l'avons dit, lui a donné tout son appui, et M. Raoul Duval l'a défendue avec une vive énergie. Mais M. Gambetta l'a fait échouer. La Chambre n'a pas à examiner des délits, dit-il; elle ne doit se prononcer que sur une suspension d'immunité. — Sans cela, a ajouté M. Girerd, le rapporteur, elle se transformerait en une chambre des mises en accusation. Le vote s'est opéré avec calme, mais il y avait eu, avant d'y arriver, bien des menaces d'orage à traverser.

Séance du 17 mars.

Adoption du projet de loi qui propose la suppression de l'impôt intérieur sur les savons.

Reprise de la première délibération sur la convention passée par l'Etat avec la Compagnie d'Orléans.

A propos de ce dernier projet, on annonce que M. le ministre des travaux publics a engagé des pourparlers avec les directeurs de la Compagnie d'Orléans et de celles des Charentes. Les bases d'une nouvelle convention ont été examinées et formulées. Le ministre des travaux publics, qui montera à la tribune quand la liste des orateurs inscrits sera épuisée, pense que ses nouvelles propositions seront d'autant mieux accueillies que jusqu'à présent aucune solution pratique ne ressort de cette longue et trop théorique discussion.

### SÉNAT.

Séance du 16 mars.

Discussion du titre I<sup>er</sup> de ce fameux Code rural qui est encore une fois à l'étude. Ce malheureux Code! voici plus de quatre-vingts ans qu'on le réclame, qu'on l'élabore, que les projets succèdent aux projets sans résultat. L'idée d'un Code rural date d'avant 1789. Dès 1791, on le rédigeait. On est à peu près au même point aujourd'hui. Toutefois, la commission sénatoriale, rendue prudente par tant de mécomptes, n'a eu garde de s'embarquer dans l'interminable codification de nos lois rurales; et, au fait, ce projet lui-même que le gouvernement a exhumé récemment pour le présenter au Sénat, ce projet de Code est fort incomplet, et d'ailleurs inachevé; il a cependant paru trop vaste. On a décidé qu'on ferait le Code rural en détail. Une bonne partie existe déjà, sous la forme d'une série de lois partielles et spéciales. Eh bien! continuons de même et allons d'abord au plus pressé! Tel est le parti adopté par la commission, et elle a d'abord détaché le titre des chemins ruraux, matière plus difficile qu'on ne pense et qui a une réelle importance dans un pays tel que le nôtre. C'est un terrain tout neuf où le législateur n'avait point encore mis le pied, et son intervention y est fort désirable. Et, en effet, les chemins vicinaux ont leur législation depuis 1836, mais il n'en est pas de même des chemins ruraux. Aujourd'hui encore ils n'ont point une existence légale. Aucune loi n'a réglé cette matière; leur situation est, par suite, essentiellement précaire et contestée. Il importe de leur donner, comme on le disait, un état civil, d'assurer leur entretien, de fixer les droits et les obligations des communes et des particuliers.

Les premiers articles ont donné lieu à des critiques assez vives. C'est qu'il y avait là une de ces questions auxquelles on ne peut toucher qu'avec des ménagements extrêmes: la question de propriété. Un adversaire décidé, non pas seulement de tel ou tel article, mais du projet même, c'est M. Dauphin. Il l'a attaqué à deux reprises, ainsi que M. de Gavardie. M. Clément et M. Ernest Picard, lequel à chaque séance et en toute occasion est prompt à paraître sur la brèche, toujours écouté, sont intervenus également. M. Humbert et le rapporteur M. Emile Labiche ont défendu le projet. Pourquoi M. Humbert n'aborde-t-il pas plus volontiers la tribune? On a remarqué son argumentation nette et forte. Mais c'est surtout M. Labiche qui avait à soutenir la discussion; il a pris plusieurs fois et avec succès la parole, montrant une connaissance approfondie de ces questions administratives et juridiques qui, pour être secondaires, n'en sont pas moins fort épineuses.

Séance du 17 mars.

La séance a débuté par une question que M. Chesnelong a adressée à M. le président du conseil, ministre de l'inté-



rieur, au sujet de la suspension du maire d'Orthez, M. Blanc, et son adjoint, M. Dubois, prononcée à l'occasion de leur participation officielle à une cérémonie du culte catholique.

Après une réplique de M. Jules Simon, l'incident a été clos.

Le Sénat a ensuite repris la discussion du projet du Code rural.

**Le 16 Mars.**

La majorité du fils de Napoléon III marque une évolution dans la marche du parti bonapartiste. Nous n'avons garde de nous aventurer dans les rancœurs qui circulent dans les feuilles à ce sujet. C'est aux organes de l'appel au peuple eux-mêmes que nous demanderons nos renseignements.

La *Nation*, qui dans cette métamorphose tend à devenir le *Journal officiel* du néo-bonapartisme et dont la faveur est chaque jour de plus en plus marquée, s'exprime en ces termes :

« Il (le fils de Napoléon III) entre en possession de tous ses droits ; il va les exercer. Il ne se contentera plus de régner platoniquement ; il entend gouverner lui-même. »

Il est impossible de signifier d'une façon plus catégorique son congé à l'homme qui, depuis plus de trois ans, avait la prétention de tenir entre ses mains les destinées de l'impérialisme. Celui qui fut l'ex vice-empereur cesse d'être un Jupiter omnipotent, régnaient du haut de son Olympe sur les passions humaines, jouant souverainement les compétitions de toutes sortes qui se produisent entre les fidèles ; il rentre dans le rang et n'a plus qu'à s'incliner devant son maître.

L'article continue sur le même ton :

« Le parti bonapartiste, plus que tout autre peut-être, avait besoin d'une direction qui s'impôsat. »

De plus en plus dur pour la direction antérieure. Le jeune vainqueur est impitoyable. Non-seulement on remercie l'homme qui fut longtemps l'arbitre du bonapartisme, mais encore on lui intente, en quelque sorte, un procès rétrospectif.

Plus loin encore, après avoir constaté que l'on avait besoin d'une volonté supérieure, la *Nation* ajoute :

« Cette volonté ne s'était fait guère sentir depuis la mort de l'Empereur. »

Autrement dit : depuis que Napoléon III est mort, le parti flottait à tous les vents sans bousole, et ceux qui avaient mission de le diriger n'apportaient pas dans cette œuvre une énergie suffisante. Les jeunes ont décidé, le triomphe féroce.

Nous n'avons pas à intervenir dans ce débat. Nous nous contenterons de compléter les coups et de suivre avec curiosité une évolution qui a un véritable intérêt.

On remarquera que dans l'article auquel nous faisons allusion et qui est destiné à célébrer la majorité réelle du fils de Napoléon III, le nom de l'impératrice Eugénie n'est même pas prononcé.

(*Moniteur universel*).

**Le 18 Mars et l'Amnistie.**

Le Président de la République use libéralement de son droit de grâce au profit des complices repentants et soumis de l'épouvantable insurrection de Mars.

L'*Officiel* annonce très fréquemment que des individus condamnés pour participation aux crimes abominables qui ont souillé Paris à cette triste et lamentable époque, ont été l'objet de la clémence du chef de l'Etat.

Ce n'est pas nous qui serons jamais

les partisans et les instigateurs d'une politique impitoyable : nous avons, au contraire, constamment conseillé le pardon et l'oubli envers les hommes. Nous avons fait plus, nous avons demandé qu'une loi de prescription rendit la sécurité et rouvrit les portes de la patrie aux soldats obscurs de l'insurrection de Mars que la justice n'a pas encore recherchés, et qu'elle n'a pas poursuivis.

Clémence, oubli, pardon, effacement pour les entraînés, pour les égarés, pour les inconscients, pour les repentants : tel a toujours été notre sentiment à l'égard des hommes. Mais à l'égard de l'acte même, à l'égard de ce fait monstrueux que l'on appelle la Commune, à l'égard de cette série de forfaits qui a commencé par l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, jamais rien qui puisse être considéré comme une réhabilitation, jamais d'amnistie. Ce serait un funeste encouragement au mal.

Il y a des députés qui persistent à parler d'amnistie générale et totale, pleine et entière. Nous voudrions que ces députés eussent le courage de faire le pèlerinage de la rue des Rosiers, de se rendre sur l'emplacement de la maison où les généraux Lecomte et Clément Thomas ont été fusillés par des bandits, d'y rester méditatifs et recueillis, pendant une heure, repassant dans leur esprit, évoquant dans leur mémoire toutes les turpitudes, toutes les orgies, tous les crimes qui constituent l'histoire de la Commune. Peut-être hésiteraient-ils ensuite, tous les premiers, à oublier, à amnistier pareil acte.

Nous touchons au sixième anniversaire de cette sanglante et lugubre épopée : que jamais ce souvenir ne s'efface de notre pensée. Qu'il soit éternellement pour nous un enseignement, et qu'éternellement il nous rende vigilants et prévoyants ; qu'il nous apprenne à ne jamais dire : « Ce n'est rien, » lorsque des symptômes alarmants, des signes d'agitation se manifestent dans la population parisienne.

(*Soleil*).

**INFORMATIONS**

La commission Laisant a repoussé la proposition à une majorité considérable et a décidé que le service militaire serait maintenu à cinq ans de durée. Cette décision annonce celle de la Chambre, sans la préjuger. L'opinion est contraire à la proposition Laisant : on comprend généralement le danger qu'il y a à remettre sans cesse en question les points les plus importants de notre organisation militaire, danger toujours grave, mais qui le serait plus que jamais dans la période de transformation où nous sommes. On s'est d'ailleurs peu ému dans le public de cette proposition malencontreuse parce que, dès le premier jour, on n'a pas douté qu'elle serait repoussée.

**L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.**

Le prince de Galles a fait faire les plus instantes démarches auprès du commissaire général de l'Exposition universelle pour qu'il soit accordé aux exposants anglais des emplacements plus considérables que ceux qui leur ont été attribués. Cette demande est le résultat de l'ardeur générale avec laquelle les Anglais se préparent à cette grande fête de l'industrie.

Les représentants de l'Autriche et de la Russie ont fait aussi des demandes semblables.

Pour y donner satisfaction et dans l'impossibilité de revenir sur l'attribution qui a déjà été faite à chacune des puissances, il a été décidé que l'on construirait dans le parc d'élégants

pavillons qui deviendraient les annexes de l'Exposition.

On voit dans l'activité que déploient les Anglais, les Russes et les Autrichiens, et dans l'élan que les gouvernements de ces trois nations ont su imprimer au mouvement en faveur de l'Exposition, l'expression éloquente du désir d'assurer la paix et de leur confiance entière dans son maintien.

Le roi de Hollande vient de faire au commissaire général de l'Exposition universelle, l'offre d'envoyer une collection de quarante mille pieds de tulipes, qu'il s'engage à entretenir pendant un certain temps.

Cette offre gracieuse, qui ajoutera à l'Exposition une grande curiosité de plus, a été, bien entendu, acceptée avec empressement.

La commission des finances du Folkething danois, tenant compte du désir exprimé par les industriels et commerçants de Copenhague, a résolu de demander à la Chambre un crédit de 125,000 rigsdalers pour la participation du Danemark à l'Exposition universelle de 1878.

Il résulte, d'une correspondance adressée de Berlin au *Vœu national* de Metz, que M. Jannet, député de Sarreguemines-Sarrebourg, avait, dès son arrivée à Berlin, obtenu de M. Herzog, sous-secrétaire d'Etat, une audience qu'il a mise à profit pour éclairer l'administration sur l'effet produit par les expulsions au point de vue de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière de la Lorraine.

Le 4 mars, plusieurs députés ont sollicité une audience de l'empereur, pour l'entretenir de la question des optants ; mais cette audience ne leur a pas été accordée.

La réponse de M. de Bismarck est conçue en ces termes :

*A MM. les députés bien nés du Reichstag, Jean Dollfus, P. Bezanson, Ch. Abel, E. Jaumez, Ch. Germain.*

Le 4 mars, vous avez demandé à être reçus en corps par Sa Majesté l'empereur. J'ai l'honneur de vous annoncer, au nom de Sa Majesté, qu'elle ne jugé point à propos de vous accorder cette audience.

Si vous avez des plaintes à formuler contre les mesures prises par l'administration en Alsace et en Lorraine, je puis vous dire que vous êtes libres de les présenter par écrit.

*Le chancelier de l'empire, DE BISMARCK.*

**On écrit de Mulhouse :**

Le public n'a sans doute pas oublié les mesures que le gouvernement paraissait devoir prendre contre les établissements des Petites-Sœurs des pauvres situés en Alsace-Lorraine, afin de les déterminer à rompre leurs rapports avec leur maison-mère à Rennes.

Nous apprenons que ces établissements ont été mis en demeure de cesser de recruter leur personnel en France, et qu'ils ont été prévenus que tant qu'ils ne fourniraient pas la preuve de la rupture de leurs relations, ils ne pourront pas être autorisés à accepter des legs ou des donations.

Une autre lettre de Mulhouse porte ce qui suit :

Quand cette lettre vous parviendra, vous aurez lu déjà la déclaration faite au Reichstag par M. Bezanson, de Metz, au nom de ses collègues partisans de la protestation. M. Bezanson a saisi l'occasion que lui offrait la discussion générale du budget, et il a énoncé brièvement ce fait indiscutable, que l'annexion de l'Alsace-Lorraine contribue, autant que la question d'Orient, à entretenir cette

inquiétude générale, cause des armements formidables qui se poursuivent dans tous les pays. L'orateur a fait ressortir ensuite combien l'Alsace-Lorraine, et particulièrement la ville de Metz, souffrent de la situation que la conquête leur a faite. A Metz, il y a, à l'heure qu'il est, plus de trois mille — je dis trois mille — logements vacants, et le chiffre des faillites, qui était, en 1875, de 566,849 marcs, se montait l'année suivante à 807,242 marcs. Ainsi la décadence s'accroît rapidement, et le gouvernement y contribue encore par des mesures communes comme les récents décrets d'expulsion, qui ont produit dans le pays un si pénible émoi. Il n'y a à ces maux et aux souffrances du budget allemand qu'un seul remède, un remède héroïque.

« Rendez l'Alsace à elle-même, » s'est écrié M. Bezanson ; en d'autres termes, permettez-lui de se prononcer sur l'annexion, ce qui serait la rendre à son ancienne patrie. En terminant, M. Bezanson a exprimé sa foi inébranlable dans l'avenir.

Son discours a été écouté en silence, et n'a pas soulevé les cris de colère ou les rires inconvenants qui avaient accueilli en 1874 la motion de M. Teutsch, M. Bezanson, d'ailleurs, s'est exprimé avec beaucoup de calme et de modération, et il a évité toute expression qui pourrait sonner mal aux oreilles d'une Assemblée allemande. Le président du Reichstag, M. de Forckembeck, l'avait prévenu d'ailleurs que, s'il prononçait le mot de *protestation* ou quelque autre du même genre, il lui retirerait immédiatement la parole.

**Une réforme.**

Il s'est déroulé dernièrement devant la cour d'assises des Ardennes une cause très simple et très émouvante, qui est toute une indication pour nos jurisconsultes.

Une jeune fille de dix-neuf ans, Noémie Lescuyer, couturière, qui demeure au village de Grandpré, s'était laissée séduire, sur la foi d'une promesse de mariage, par un cordonnier, Bruno Huaux, de ce même village. Elle devint enceinte.

Bruno Huaux, qui n'était pourtant pas d'une situation sociale supérieure à celle de Noémie Lescuyer, oublia la promesse qu'il lui avait faite de l'épouser, et quoique la sachant enceinte, fit publier les bans d'un autre mariage plus avantageux.

Noémie Lescuyer, exaspérée, attendit Bruno Huaux à la sortie d'un café où il s'était rendu avec quelques camarades, et lui porta trois coups de couteau. Il est mort le surlendemain des suites de ses blessures.

Traduite, sous l'inculpation de meurtre, devant la cour d'assises des Ardennes, Noémie Lescuyer, dont l'attitude réservée et la douce physionomie lui avaient gagné tout d'abord, d'après la *Gazette des Tribunaux*, les sympathies de toute l'assistance, a été acquittée.

La délibération du jury a été fort courte, et le verdict d'acquiescement paraît avoir été rendu à l'unanimité.

Dès que le président des assises eut ordonné la mise en liberté de Noémie Lescuyer, des applaudissements ont éclaté de toutes parts, et la foule s'est transportée immédiatement aux portes de la prison pour la saluer au passage.

L'intérêt que Noémie Lescuyer inspirait à la population de Grandpré, malgré sa faute, malgré son crime, n'est-il pas un enseignement pour le législateur, pour le jurisconsulte, pour la société ? ne dit-il pas qu'il y a quelque chose à faire, ne fût-ce que pour changer le cours des idées des victimes de la séduction ?

Si Noémie Lescuyer se fût sentie protégée par la loi contre l'abandon de Bruno Huaux, au lieu de se faire elle-

même justice, par un acte de violence, qui a eu pour résultat la mort de son séducteur, peut-être n'eût-elle pensé qu'à aller trouver un magistrat. On ne peut nier qu'il n'y ait là quelque chose à faire.

(*Soleil*).

**Billoir après le verdict.**

L'arrêt qui a frappé Billoir n'a pas eu sur lui l'effet que l'on pouvait pressumer, étant donné les signes de malaise et d'appréhension qu'il a manifestés à l'approche des débats. Rentré dans sa cellule, après le verdict, il s'y est montré calme et résigné. Il répondit, sans trouble aux questions qui lui furent adressées par ses co-détenus et par les fonctionnaires de la Conciergerie.

Aux paroles d'espoir qu'on lui adressa, il opposa d'abord des hochements de tête sceptiques, et puis il sembla petit à petit accepter l'espoir d'être gracié par le chef de l'Etat. A plusieurs reprises il s'écria : — Mon avocat m'a bien défendu... C'est un garçon de cœur et de talent. Et il ajouta, s'il faut en croire le *Figaro* : — C'est la *médecine* qui m'a fait du tort.

Cette allusion à la déposition du docteur Bergeron a été le dernier de ses propos sur la journée du 15 mars. Avant de se coucher, vers huit heures, il a mangé, pour la première fois depuis quelques jours, d'assez bon appétit, et il a assez bien dormi. Le condamné devait avoir besoin de sommeil, car, dans la nuit du 14, qui a séparé les deux audiences, il a fermé l'œil quelques minutes à peine. — Et durant ces quelques minutes, a-t-il raconté, il a eu des cauchemars atroces.

Des employés des prisons qui vivent dans le commerce des condamnés nous ont confié, à propos des changements survenus dans la contenance et l'énergie de Billoir, que généralement les criminels sont abattus et inquiets à l'approche des assises... Après le jugement, si sévère qu'il soit, ils semblent plus forts ; mais ils retombent bientôt dans un état de prostration affreux à voir.

Billoir a dû être transféré hier à la Roquette, où il attendra le résultat de son pourvoi en cassation et de son recours en grâce.

Billoir s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises qui le condamne à la peine de mort. Aucun recours en grâce n'a été signé par les jurés ainsi qu'on l'a annoncé.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE.

Mgr l'évêque de Cahors a adressé au clergé du diocèse une lettre pastorale qui a été lue dans toutes les églises, dimanche dernier, et dont nous nous empressons de publier l'extrait suivant :

« Quelles impressions rapportons-nous de Rome, nos très-chers frères ? Il vous tarde de les connaître et nous sommes pressés de vous les dire. Vous nous avez accompagné de vos prières, et nous en avons ressenti le bienfaisant effet. La température s'est montrée clémente, nul incident fâcheux n'a troublé notre voyage ; il a été heureux, — heureux autant qu'il pouvait l'être, — et si notre joie n'a pas été sans mélange, les épreuves que traverse le Saint-Siège en ont été, seules, la cause.

» A vrai dire, tout notre voyage peut se raconter en une parole, une parole, de l'Apôtre : *Veni videre Petrum*. Nous sommes allés voir Pierre, Pierre dans la personne de son successeur ; et dans les quinze jours que nous avons passés à Rome, nous n'avons vu et n'avons pas cherché à voir autre chose.



La était l'unique but de notre voyage; là, l'objet où convergeraient d'avance toutes nos pensées, où se concentrerait toute notre attention; là, la source des joies que nous nous promettons, comme aussi les préoccupations pénibles qui traversaient notre âme.

Aussi bien, N. T.-C. F., si nous eussions été tenté de nous distraire de cette unique pensée, des occasions nombreuses nous y auraient bien vite ramené.

A Savone, par exemple, en visitant, au Palais épiscopal, le modeste appartement occupé par Pie VII, pendant les trois années de sa captivité; le jardin plus qu'exigu où se bornait son horizon, ce petit oratoire où il versait ses larmes et ses prières pour ses ennemis; devant ces murs, témoins de vertus qui forçaient au respect et à l'admiration; au souvenir de cette rare et évangélique patience, insensible à tout, excepté aux maux de l'Eglise; de Pie VII à Pie IX la transition était naturelle. Comment ne pas songer à cet autre Pontife déposé, lui aussi, que le souci de sa dignité, et de l'indépendance du chef de l'Eglise, retient captif dans son palais, et qu'émeuvent non moins cruellement les épreuves présentes et futures de l'Eglise? Au souvenir de la restauration inespérée de Pie VII comment ne pas songer à Dieu qui gouverne les choses de ce monde, et au triomphe final de la justice et du droit?

A Sienna, nous nous rappelions ce long espace de temps, suivi de tant de déchirements, pendant lequel les Pontifes romains vécurent éloignés de Rome; ce schisme d'Occident, une des plus violentes tempêtes qui aient assailli l'Eglise. Agenouillé aux lieux où naquit, vécut et pria sainte Catherine de Sienna, — cette jeune Vierge que Dieu suscita pour être la lumière, la consolation, l'appui de ses Pontifes, — le cœur tout imprégné des pieux souvenirs de sa vie, nous prions le Dieu qui se plaît à tirer les plus admirables effets des plus petites causes, de veiller comme toujours sur son Eglise, d'envoyer à son Pontife l'Esprit de lumière, de force et de consolation, et, à cette heure où tout bras humain lui manque, un appui divin.

Le lendemain, nous étions à Rome, et peu après, au Vatican, aux genoux du Chef de l'Eglise, oubliant toute prévision sinistre, tout à la joie, à l'émotion du revoir, cherchant sur son visage la trace des années écoulées, les ravages de la douleur et du temps, tout heureux de constater qu'ils avaient passé sans accabler le Pontife de leur poids, et sans laisser de trop visibles traces.

Oui, N. T.-C. F., il est vrai, comme on vous l'a dit souvent, que la vieillesse du Saint-Père reste ferme et vaillante, que l'intelligence et le cœur résistent à l'épreuve des ans, comme son âme aux épreuves morales par lesquelles il plaît à la Providence de le faire passer. Il semble que chez lui la vigueur physique est comme le reflet de la vigueur morale: elles marchent de pair et paraissent l'une et l'autre de trempes divines.

Il nous plaît de considérer l'union de cette double force, d'en contempler l'empreinte sur ce front anguste, de suivre le Souverain Pontife traversant comme un père les rangs pressés des pèlerins à genoux, donnant à chacun quelque marque d'attention et de bienveillance; d'entendre cette voix tour à tour accentuée, vibrante, imagée, aimable, vive, enjouée, pour l'ordinaire douce et tendre, exprimant l'inépuisable bonté de son âme.

Nous nous sommes souvent procuré cette joie, N. T.-C. F., pendant notre

séjour à Rome. Nous ne nous lassions pas de le voir, de l'entendre. Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons assisté à sa promenade quotidienne, trop heureux de lui exprimer par notre présence notre tendre vénération et notre profond dévouement.

Mais nous l'avons vu plus intimement aussi; et dans cet entretien, N. T.-C. F., nous lui avons parlé de vous tous avec effusion: Nous n'avions aucune réserve à faire. Le bien que nous lui racontions, vos sentiments si chrétiens, votre soumission à l'Eglise, la part que vous prenez à ses douleurs, consolaient son âme, allumaient son regard d'une flamme plus vive. Nous vous nommions successivement, à mesure que votre souvenir se présentait sur nos lèvres, il vous bénissait. Il bénissait nos vénérables Vicaires généraux et le Chapitre cathédral, qui ont tenu à lui exprimer par notre intermédiaire leur amour, leur obéissance, leur foi; tout le Clergé de notre diocèse, qui volontiers eût pris part à cet acte, et dont nous pouvions affirmer l'absolu dévouement à l'Eglise et à la personne sacrée. Il bénissait paroisses et pasteurs, pères, mères, enfants; toutes les œuvres qui, sous des formes ou à des titres divers, se vouent à faire le bien; toutes les communautés et familles religieuses, qui nous aident à inspirer aux nouvelles générations les principes chrétiens, se consacrent avec une abnégation sans mesure au soulagement de toutes les misères.

A toutes les demandes que nous lui faisons pour vous ou pour nous, il répondait oui. Toutes les faveurs spirituelles que nous sollicitons, il nous les accordait avec une touchante bonté. Outre la bénédiction générale dont il nous chargeait pour vous tous, il a voulu, qu'en souvenir de notre pèlerinage au Tombeau des Saints Apôtres, toutes les fois que nous vous visiterons dans nos tournées pastorales, nous puissions vous accorder la faveur de gagner une Indulgence plénière.

Dans son Mandement, Monseigneur l'Evêque ordonne que des prières solennelles seront faites dans toutes les églises de notre diocèse, le dimanche, 3 juin, jour anniversaire de la consécration épiscopale de notre Saint-Père le Pape.

Nous n'avons que le temps de signaler aujourd'hui le succès de la conférence donnée hier par M. Marie, ex-principal, membre de la Société des Etudes du Lot, sur un ensemble de signes destinés à faciliter la prononciation des mots dans les diverses langues, dont il est l'inventeur, et qui lui ont valu déjà de flatteuses récompenses. L'auditoire était nombreux et choisi. M. le Préfet assistait à la conférence.

Il paraît que M. le ministre de la guerre vient de décider qu'un congé de quatre jours sera accordé, à l'occasion des fêtes de Pâques, aux volontaires de toute la France et un congé de huit jours aux volontaires algériens.

Les assises du département du Lot, pour le second trimestre de 1878, s'ouvriront, à Cahors, le 7 mai prochain, sous la présidence de M. Destane de Bernis, conseiller à la cour d'appel d'Agen. MM. Dupuy et Durrieu, juges au tribunal de première instance de Cahors sont nommés accessaires.

M. le ministre des finances vient de faire donner l'ordre à tous les percepteurs des départements de faire immédiatement préparer les états de paie-

ment pour les instituteurs dont les traitements sont en retard.

Nous lisons dans le *Conservateur du Gers*:

Par décret, en date du 12 de ce mois, M. d'Arlan de Lamothe, directeur de l'Enregistrement et des Domaines du Gers, vient d'être invité à faire valoir ses droits à la pension de retraite.

Le *Conservateur du Gers* parle d'une tentative de fratricide suivie d'un suicide qui vient d'émoi profondément la commune de Maupas.

Pierre Dabourdieu a attendu froidement son frère sur un chemin par où il devait passer pour rentrer chez lui, après s'être rendu chez un voisin auquel il avait promis d'arranger sa pendule. L'assassin, caché derrière une haie, attendait sa victime, armé d'un instrument employé pour râper et arranger les haies; il l'a frappé par derrière, et son frère est tombé la face contre terre, où il a perdu connaissance. Ce n'est qu'au bout d'un certain temps qu'il est revenu à lui et a pu se traîner jusqu'à sa maison, distante d'environ 60 mètres. L'assassin avait pris la fuite; il s'est tiré un coup de pistolet dans la tête.

L'état du blessé ne donne pas d'inquiétude; il est probable que sa guérison sera prochaine.

On écrit de Foix: Le temps devient de plus en plus rigoureux. Nous sommes dans la neige. Les nouvelles de la haute Ariège sont mauvaises. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu dans nos montagnes une bourrasque aussi forte.

BULLETIN VINCOLE

Les journaux vinicoles annoncent que les demandes reparaissent sur plusieurs points de la France. On remarque une plus grande activité à l'entrepôt de Bercy, et l'on écrit de l'Hérault pour constater une amélioration. Dans le Bordelais, rien de sailant encore; mais on espère une reprise.

Il y a eu dans plusieurs contrées du bas-midi une gelée qui a atteint les vignes rendues trop précoces par la température des derniers mois.

Le Musée pour Tous.

Le cinquième numéro du *Musée pour Tous*, qui paraît aujourd'hui, contient à sa quatrième page, une lettre autographe très-curieuse, de M. Fromentin. Voici le sommaire de ce numéro: Texte: Chronique: Edouard Drumont. — Chanson l'Espérance (poésie): Armand Silvestre. — Chez les Serbes (suite et fin): Charles Yriarte. — Nos deux photographies. — Les vieux poètes: Charles Vendryes. Photographies: L'Enfant malade de Moulinet. — Le retour du marché de Bougueureau. Envoi du 1<sup>er</sup> n° contre 2 francs en timbres-poste. L. Baschet, 126, B. Magenta. (Voir aux Annonces).

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Versailles, le 20 mars.

On annonce que M. Paul de Cassagnac a été assigné à comparaître hier lundi, devant le juge d'instruction.

On assure que dans la conférence qui a eu lieu hier au ministère de l'intérieur, entre les ministres de l'intérieur, des finances et du commerce relativement aux traités de commerce, le gouvernement aurait résolu d'appliquer dans une large mesure les principes du libre-échange.

L'amiral Pothouau est, dit-on, gra-

vement malade.

Il se confirme que la Chambre va prendre samedi prochain des vacances qui dureront cinq à six semaines. La rentrée serait fixée au premier mai, disent les uns, au 5 disent les autres. Dès la reprise de ses travaux, la Chambre abordera la discussion du budget, dont plusieurs rapports sont déjà déposés.

Paris, 20 mars, 2 h. 30 soir.

Tous les journaux étrangers et français ont annoncé prématurément la signature d'un protocole entre la Russie et l'Angleterre. L'accord paraît toujours certain; mais lord Derby a déclaré la nuit dernière à la Chambre des lords que la réponse du gouvernement russe au projet de protocole est arrivée, seulement hier; elle contient la demande de certains changements sur lesquels le gouvernement anglais délibérera.

A l'ouverture du Parlement turc, hier, le discours lu par le secrétaire du Sultan ne dit rien de remarquable sur la situation politique, mais manifeste l'intention de faire de grands efforts pour relever la situation financière.

Bourse de Paris

Cours du 20 Mars.

Rente 3 p. %..... 74.00  
— 4 1/2 p. %..... 103.40  
— 5 p. %..... 108.10

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 19 mars	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.350 »	3.350 »
Crédit foncier.....	630 »	620 »
Orléans-Actions...	1.130 »	1.110 »
Orléans-Obligations.	339 »	338 50
Suez.....	725 »	715 »
Italien 5 %.....	74 47	73 95

BIBLIOGRAPHIE.

*L'Année scientifique et industrielle*, par Louis FIGUIER (20<sup>e</sup> année), vient de paraître. On y trouvera le résumé complet des travaux scientifiques, des inventions et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts qui ont signalé l'année 1876. (Librairie Hachette et C<sup>e</sup>, 1 volume in-18 jésus, prix 3 fr. 50 cent.)

AVIS

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos nombreux lecteurs que **MM. Lévy, père et fils**, Mens Dentistes de Paris, que nous avons possédés les années précédentes, sont de nouveau à Cahors, pour quelque jours seulement, hôtel de l'Europe.

N. B. Ces Messieurs se rendront chez les personnes qui les feront demander.

Posé de dents et dentiers dans les 24 heures.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'émission de 2,163 obligations, faite par la **Société Céramique du Nord**.

La Manufacture de Saint-Amand dont cette Société est propriétaire, existe et fonctionne depuis soixante ans, sans avoir jamais interrompu ses travaux.

C'est une affaire industrielle, essentiellement française, dont le passé permet de préjuger favorablement de son avenir.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

A LA SAMARITAINE

Paris, 1 et 3, Rue du Pont-Neuf.

L'Album illustré de 50 gravures de nos plus jolies nouveautés vient de paraître.

Le Catalogue général et les échantillons des occasions de notre grande mise en vente, seront envoyés franco

à toutes les dames qui voudront bien nous en faire la demande.

Envoi franco de marchandises à partir de 25 francs.

Lundi 19 mars et jours suivants:

**GRANDE MISE EN VENTE** de soieries, lainages, confections, costumes, lingerie, trousseaux, toiles, etc., etc., à des prix que les **Grands Magasins de la Samaritaine** peuvent seuls offrir.

RÉFORME ÉCONOMIQUE.

Sommaire du 15 mars 1877.

Les budgets de la République française et de l'empire allemand (1<sup>er</sup> article), par L. Vacher.

La bourse devant les pouvoirs publics, par Henri Cozie.

Théorie, pratique et routine, par H. Laurent.

Les chemins de fer (2<sup>e</sup> article), par Edmond Barbier.

Chronique économique.

France. — La situation économique: I. Situation générale. — II. Le dénombrement de 1875. — III. Travaux parlementaires divers. — IV. Le budget de 1878: a. Les travaux publics; b. Marine et colonies. — V. La question des chemins de fer, par Achille Mercier.

La situation agricole: Les récoltes en terre. — Indemnité aux viticulteurs victimes du phylloxera. — Projet de loi pour le canal du Rhône. — Rapport de la commission sur la création de prud'hommes ruraux. — Travaux de la réunion des agriculteurs du Sénat. — Session générale annuelle des agriculteurs de France, par Ernest Meunier.

Angleterre. — La situation économique: I. Le livre noir. — II. Le commerce de Liverpool en 1876 et les paquebots transatlantiques. — Le travail en Pensylvanie, par Edmond Barbier.

Italie. — La situation économique: L'enquête agricole, par Henry Roullier.

Russie-Turquie-Allemagne. — La situation économique: Le commerce extérieur de la Russie en 1875. — Les impôts en Turquie. — Le budget de l'empire allemand, par J. Hellès.

Bulletin politique.

Bulletin économique.

Actes officiels. — Chambre des députés. — Sénat. — Le mouvement des chemins de fer français. — La Hausse de la valeur de l'argent aux États-Unis, par Georges Lessez.

Bibliographie.

Table méthodique du tome VI.

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (17 mars).

L'assistance hospitalière à Paris, par M. U. Trélat. — L'art dans les temps géologiques, par M. G. de Morillet. — L'armée russe du Danube. — Société des agriculteurs de France, session de 1877. — Les bois, d'après MM. E. Dupont et Bouquet de la Grye. — Académie des sciences de Paris. — Bibliographie scientifique. — Chronique scientifique.

Revue Politique et Littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 38 (17 mars).

La réforme de l'enseignement supérieur. Le projet de M. Boutmy, par M. Émile Beaussire, député. — L'hospice du Grand-Saint-Bernard; sa légende, par M. Charles Durier. — La dernière élection présidentielle aux États-Unis, par Léo Quesnel. — Les cercles artistiques, par M. Charles Bigot. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par X\*\*\*. — La semaine politique. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 8, place de l'Odéon, à Paris.

Chaque journal: Paris. — Six mois: 12 fr. — Un an: 20 fr. — Départements. — Six mois: 15 fr. — Un an: 25 fr.

Les deux journaux réunis: Paris. — Six mois: 20 fr. — Un an: 36 fr. — Départements. — Six mois: 25 fr. — Un an: 42 fr.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.



**SOCIÉTÉ CÉRAMIQUE DU NORD**  
Propriétaire de la  
MANUFACTURE de Saint-Amand (Nord)  
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 1,050,000 FRANCS

Siège social : A Saint-Amand (Nord)  
**ÉMISSION**  
de 2,165 Obligations de 500 fr 6 0/0

Rapportant 30 fr. d'intérêt annuel, payables les 1<sup>er</sup> mars et 1<sup>er</sup> septembre, remboursables à 500 fr. en 45 années, par tirages annuels, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1878.

**PRIX D'ÉMISSION : 445 FRANCS**  
(Jouissance du 1<sup>er</sup> mars 1877)

PAYABLES COMME SUIV :  
Fr 50 en souscrivant ;  
95 à la répartition (du 5 au 10 avril)  
100 du 10 au 20 mai 1877 ;  
100 du 10 au 20 juin —  
100 du 10 au 20 juillet —

Il sera bonifié 5 fr. par chaque titre libéré à la répartition, ce qui fera ressortir l'obligation à 440 fr. Les intérêts en retard seront de 6 0/0. Le placement ressort à 6 80 0/0.

sans tenir compte de la prime d'amortissement.

La manufacture de Saint-Amand a été fondée en 1818 — il y a soixante ans. — Elle est, avec Sévres, la seule usine fabriquant toutes les porcelaines pâte tendre pour le commerce élégant de la France et de l'étranger.

Depuis sa création, cette manufacture est restée la propriété de la famille de Bettignies, qui l'a apportée à la Société Céramique du Nord, tout en y conservant de très-grands intérêts. M. Max de Bettignies reste attaché à la direction.

Les demandes quotidiennes en porcelaine, faïence et terre de fer, dépassent d'un tiers au moins la fabrication. C'est donc pour pouvoir répondre aux besoins de la consommation que la Société Céramique du Nord émet ces obligations, dont la garantie consiste en : 1<sup>o</sup> des immeubles entièrement outillés, d'une valeur au moins égale à la somme empruntée ; 2<sup>o</sup> une clientèle dont le chiffre d'affaires a donné, jusqu'à présent, un bénéfice net de 93,000 francs, tandis que le service de l'emprunt ne demande qu'une annuité de 70,000 fr. La garantie, dès aujourd'hui incontestable, triplera, avant un an, par l'augmentation des bénéfices qui résulteront du développement donné à la fabrication.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE  
Les Jours 22 et Vendredi 23 Mars 1877

A PARIS, chez M. B. E. Mayer, banquier, 35, rue Laflitte.  
— A l'Agence de la Société, 19, rue de Grammont.  
A SAINT-AMAND (Nord), au Siège social, à la manufacture.  
Et DANS LES DÉPARTEMENTS, chez les principaux banquiers.

Les coupons échus ou à échoir en avril, et tous les titres cotés sur le marché officiel ou en banque, négociables le jour de leur réception, seront acceptés en paiement, sans commission.

On peut souscrire, dès à présent, par correspondance et par lettre chargée.

**Aux Entrepreneurs**  
A VENDRE DANS TOULOUSE  
118,200 mètres de terrain à bâtir d'un seul tenant, propre à toute industrie, cité et percé par 3 rues éclairées au gaz.  
Il a été choisi après enquête pour être acheté par une de

plus grandes administrations de France. Affaire à traiter de suite sur laquelle on pourra doubler son capital. Prix en bloc, 5 fr. le mètre dont tiers comptant. *Détail facile.* Ecrire à M. Balancy, officier en ret., rue St-Etienne, 9, Toulouse.

**L'ÉCLAIREUR FINANCIER**

Paraît tous les Dimanches.  
Résumé de chaque numéro : Informations financières. Causerie financière. Bilans. Revue de la Bourse. Recettes par des Chemins de fer. Chronique des valeurs. Correspondances. Assemblées d'Actionnaires. Coupons échus. Listes des tirages. Cours des valeurs.  
Un numéro spécimen est envoyé gratuitement.  
Paris. — 43, rue Vivienne 43, — Paris.  
Envoyer mandat ou timbres postes.

La Serviette magique, article de première nécessité dans tous les intérieurs. — Se trouve partout.

Guérison de la **PHTISIE PULMONAIRE** et de la **Bronchite chronique**, traitement nouveau. Broch. de 136 pages, 11<sup>e</sup> édit., suivie de nombreuses observations par le Docteur Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb.-poste à M. DELAHAYE, libr.-édit., 23, pl. de l'École-de-Médecine, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte, Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

E. HUGUES, Editeur, rue du Hasard-Richelieu, 8, Paris.

**NOTRE-DAME-DE-PARIS**

Roman de **VICTOR HUGO**

NOUVELLE ÉDITION ILLUSTRÉE.

80 Livraisons à 10 centimes, 16 Séries à 50 centimes.

En vente à Cahors, chez GIRMA, libraire.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>ME</sup> LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille  
boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

**FER BRAVAIS**

(FER DIALYSÉ BRAVAIS)  
Fer liquide en gouttes concentrées  
EXEMPT DE TOUT ACIDE  
Sans odeur et sans saveur  
Avec lui, disent toutes les sommités médicales de France et d'Europe, plus de constipation, ni diarrhées, ni de fatigues de l'estomac ; de plus, il ne noircit jamais les dents.  
Soleil adopté dans tous les hôpitaux  
Médailles aux Expositions. Guérit radicalement  
ANÉMIE, CHLOROSE, DÉBILITÉ, ÉPUISEMENT, PERTES BLANCHES, FAIBLESSE des ENFANTS, etc.  
C'est le plus économique des ferrugineux.  
Puisque un flacon dure plus d'un mois.  
R. BRAVAIS & C<sup>ie</sup>, 13, rue Lafayette, Paris  
ET DANS LA PLUPART DES PHARMACIES.  
(Se méfier des imitations et exiger la marque de fabrique ci-dessus et la signature. (envoi de la Brochure franco.)

**PAPIER WILINSKI**

Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

**PERLES W. GUYON**

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

**LA NATIONALE**

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE  
Établie à Paris, r. de Grammont, et r. du Quatre-Septembre, 18  
Anciennement Compagnie Royale  
Fonds de garantie : 130 millions  
Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré  
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie.  
Augmentation du revenu  
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE  
Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 33,009,563 fr.  
Arrérages payés aux Rentiers... 135,374,154 fr.  
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 14,408,052 fr.  
S'adresser pour les renseignements, à MM. Bénéch, à Cahors ; Puell, à Figeac ; Lacambre, à Gourdon ; Bap<sup>te</sup> Planion, à Souillac.

**PHTISIE  
BRONCHITE  
RHUME—TOUX**

GOUDRON DE GUYOT | CAPSULES de GOUDRON  
(Liquor concentrée et titrée) | de GUYOT  
2 fr. le flacon. | 2 fr. 50 le flacon.

UNE INSTRUCTION ACCOMPAGNE CHAQUE FLACON

**Nombreuses imitations (1)**

Toute personne désirant employer le véritable produit de l'inventeur, M. GUYOT, pharmacien à Paris, devra exiger sur l'étiquette des flacons la signature GUYOT, imprimée EN TROIS COULEURS.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel et dans la plupart des pharmacies.

(1) Des analyses comparatives ont démontré que la plupart de ces produits diffèrent entre eux par leur composition et la quantité de goudron qu'ils contiennent. M. Guyot ne peut garantir la préparation que des produits qui portent sa signature.

**LA SERVIETTE MAGIQUE**

Est garantie parfaite pour remettre instantanément à neuf, par le simple frottement, sans poudre, ni pâte, ni peau : Or, Argenterie, Ruolz, Plaqué, Métal anglais, Cuivre poli, Fer, Acier.

La Serviette Magique spéciale pour l'argenterie et le métal blanc se vend : 1 fr. 60 la boîte de 3 ; franco en France : 2 fr. La Serviette double pour cuivre, acier, fer, ornements d'églises, armes, etc., se vend : 3 fr. 25 la boîte de 3 ; franco en France : 4 fr.

La petite Serviette à bijoux pour l'or, les bijoux, les pipes en écume : 1 f. 50 la boîte de 6 ; franco en France, 2 fr.

Ecrire à F. AMPENOT, 3, r. du 4-Septembre, Paris. En Vente chez tous les quincailliers, marchands de ruolz, bijoutiers, etc.

**DRAGEES DOCTEUR DEB** toniques Dépuratives au copahivate de fer et de manganèse. Guérison certaine, sans injections et sans mercure, de toutes les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou anciennes, et des maladies des voies urinaires. Prix : 4 fr.  
**POUDRE DU DOCTEUR DEB** souveraine dans les maladies de la peau, Dartres, Boutons, Démangeaisons, etc. C'est un puissant fortifiant et dépuratif merveilleux des affections résultant d'un vice du sang ou de l'acreté des humeurs. Prix : 5 fr. Expédition franco. Formerie (Oise), pharmacie BELLOU. Dépôts à Paris, chez HUGOT, 19, r. Vieille-du-Temple et pharmacie TARIN, 9, place des Petits-Pères. A Cahors, pharmacie Dulac.

**BAYLES, J<sup>NE</sup>**

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fûnés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-épis, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de unetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS  
DE LA MAISON CHRISTOFLE  
ET RÉARGENTURE.  
BIJOUTERIE RELIGIEUSE  
ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES  
D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,  
TONDEUSES, TOURNE-BROCHES  
ET RÉPARATIONS.  
ASSORTIMENT  
DE REVOLVERS DES FABRIQUES  
DE LIÈGE.

**CRÉDIT LITTÉRAIRE**

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

100 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 — .....	10 —
300 — .....	15 —
400 — .....	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

**LE MUSÉE POUR TOUS**

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.  
Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :  
1<sup>o</sup> De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;  
2<sup>o</sup> De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C<sup>o</sup>, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements		
Un an.....	100 fr.	Un an.....	117 fr.
Six mois.....	50 fr.	Six mois.....	60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25		Série de 5 numéros... 12 fr.	

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.